



Prévention et gestion des conflits par le Médiateur de la République



- Des comités de veille installés dans chaque département
- Une cartographie des conflits établie
- Le message du Médiateur de la République à la Journée nationale de la paix

Le Médiateur de la République, invité du CESEC et du SENAT



Les Conseillers et les Sénateurs découvrent les missions de l'institution de médiation.

Le Médiateur de la République élevé à la Dignité de Grand-Officier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire

Le mardi 2 novembre 2021, le Médiateur de la République, Adama TOUNGARA a été élevé à la Dignité de Grand-Officier de l'Ordre National par la grande Chancelière, Professeur Henriette Dagri-DIABATE, pour sa contribution à une Côte d'Ivoire de paix et plus solidaire.



Par ce geste, la Grande Chancelière élève le Médiateur de la République dans la Dignité de Grand-Officier de l'Ordre national de Côte d'Ivoire



Le Médiateur de la République très heureux de recevoir cette haute distinction de la Nation

« **M**erci pour votre contribution à la construction d'une Côte d'Ivoire encore plus solidaire. Chaque fois qu'il vous arrivera d'arborer les insignes de votre décoration, vous apparaîtrez comme une figure de mérite, c'est-à-dire de compétence et de dignité », a dit la Grande Chancelière. Avant d'exhorter le Médiateur de la République à poursuivre son engagement en faveur de la paix, du progrès et du vivre-ensemble pour une Côte d'Ivoire réconciliée et développée pour les générations futures.

Réagissant à cette distinction, le Médiateur de la République a exprimé sa reconnaissance et sa profonde gratitude au Président de la République, Son Excellence Alassane Ouattara. « Je voudrais remercier le Président

de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, pour l'honneur qu'il me fait de m'élever à la Dignité de Grand-Officier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire.

Je profite par la même occasion pour lui réitérer mon engagement, à ses côtés, pour le maintien de la paix et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Je voudrais également remercier la Grande Chancelière de l'Ordre National, Mme Henriette Dagri Diabaté, pour l'honneur qui m'a été fait ce jour du 02 novembre 2021.

Cette distinction, reflète le travail consenti pour le développement de notre pays, dans le secteur des hydrocarbures, de la médiation et à tous les autres postes que j'ai pu occuper jusqu'à ce jour, c'est un réel

honneur pour moi. Ces années consacrées au service de notre pays sont le fruit d'un engagement personnel et sincère à participer à son développement.

Par ailleurs, cette distinction me permet de mettre en lumière l'Institution que je dirige aujourd'hui, Le Médiateur de la République. Cette Institution, qui se positionne comme un défenseur gracieux des droits du citoyen, me permet de continuer d'œuvrer pour la cohésion sociale et le maintien de la paix, éléments indispensables à tout développement.

Je profite par la même occasion pour lui réitérer mon engagement, à ses côtés, pour le maintien de la paix et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. »



Des membres de l'Institution de médiation ont partagé cet instant solennel avec le Médiateur de la République

SOMMAIRE

Focus

Le Médiateur de la République élevé à la Dignité de Grand-Officier de l'Ordre national de Côte d'Ivoire

P.2

Editorial

Honneur à ceux qui partagent la paix et le pardon

P.3

Sur le terrain

• Le Médiateur de la République à la rencontre des populations de Yamoussoukro, Téhiri, Guézon, Petit-Guiglo, Daoukro, Toumodi, Dabou, M'batto, Bongouanou

P.5-12



Vie de l'Institution

• L'Institution se dote d'un Plan stratégique
• Les Médiateurs délégués, les assistants et les chargés d'instruction renforcent leurs capacités en techniques de prévention et de gestion des conflits

P. 13-14



Dossier

Tout savoir sur les comités de veille du Médiateur de la République

P. 15-18



Audiences

Les Ambassadeurs des Etats-Unis et de la Suisse reçus par le Médiateur de la République

P. 19-20



Echos des Délégations

Les nouveaux Médiateurs Délégués de Séguéla et de Dimbokro

P. 21-23



Nation

Journée nationale de la paix, 25ème édition : la déclaration du Médiateur de la République

P. 24



Espace des Institutions

Le Médiateur de la République, invité de « Les Grandes Rencontres du CESEC »

P. 25-29

Espace des Institutions

Le Médiateur de la République présente ses missions aux Sénateurs

P. 30

Hommage

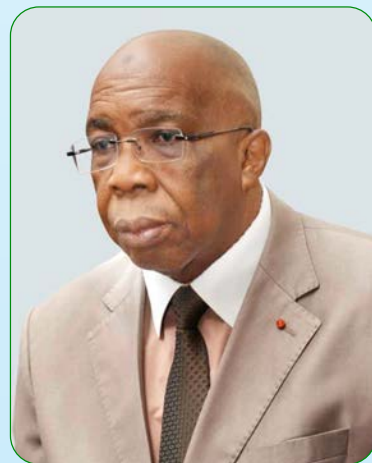
Michel Assamoua et Konaté Moussa nous ont quittés

P. 31

Annnonce

La cartographie des conflits en Côte d'Ivoire réalisée par le Médiateur de la République

P. 32





Honneur à ceux qui partagent la paix et le pardon

De Yamoussoukro à Guezon, de Petit-Guiglo (Blolequin, à Téhiri, Daoukro, Toumodi et Dabou, M'Batto, Bongouanou, des localités qui ont connu des violences et des d'affrontements communautaires, le Médiateur de la République a rencontré les populations. Il les a écouté et les a entendues.

Au cours de ces rencontres, le Médiateur de la République a pu lire sur leurs visages, la détresse, les frustrations, les ressentiments, la méfiance. Et ce, au regard des conséquences multiples de ces actes de violence: pertes en vies humaines, déplacements de populations, traumatismes physiques et/ou psychologiques, destructions de biens détérioration du tissu social. Et ce malgré, les appels et les actions de sensibilisation et de prévention de son Institution et des autorités préfectorales.

Ce que le Médiateur de la République a pu également noter, au cours de ces rencontres, c'est la prise de conscience des populations dont certaines n'ont pas hésité à dire leurs regrets et à exprimer leurs attentes.

En homme de paix, il a dit ses peines, ses déceptions devant le sombre tableau présenté par les populations. Le Médiateur de la République s'est surtout offusqué que des Ivoiriens continuent de s'adonner à des tels actes de barbaries, après la douloureuse décennie que notre pays a vécue. Puis, Il a apporté sa compassion et son réconfort.

Ces rendez-vous furent des moments de communion et d'exhortation à la paix, au pardon, à la tolérance et à la cohésion sociale : « **Quelles que soient nos divergences d'opinion et de culture, nous devons apprendre à vivre ensemble dans le respect mutuel et la tolérance. Le dialogue doit toujours prévaloir dans le règlement de tout différend car aucune solution durable à un problème ne peut être obtenue dans l'affrontement et la violence** ».

Partout où il est passé le Médiateur de la République a eu une adresse tout aussi particulière à l'endroit de la jeunesse. « **Chers jeunes, je vous invite à tirer les leçons de toutes ces violences enregistrées dont plusieurs d'entre vous portent les graves séquelles. Il vous revient de renoncer à tout usage de la violence en privilégiant le dialogue et la concertation entre vous. C'est en agissant ainsi, que vous préserverez vos vies et votre avenir** ».

Outre les jeunes, le Médiateur de la République a aussi invité les chefs traditionnels, les chefs de communautés, et les guides religieux à être des ambassadeurs de paix et des garants du bien vivre-ensemble en tout temps et en tout lieu.

Quels enseignements peut-on tirer des appels à la paix et à la cohésion sociale du Médiateur de la République ?

- 1- *Qu'ils ne s'adressent pas seulement aux populations des villes qui ont connu des violences mais à chacun ;*
- 2- *Que la société nous assure que la paix, le pardon et la tolérance sont indispensables à la vie et au bien-être ;*
- 3- *Que chacun de nous quelles que soient son ethnie, sa religion et son appartenance politique devra aider à l'éducation de la paix, de la cohésion sociale.*

Ce numéro du magazine d'information de l'institution "**Le Médiateur**" se veut être un appui aux actions de sensibilisation à la paix en mettant en relief non seulement les visites de terrain du Médiateur de la République mais ses appels en faveur de la paix, de la cohabitation pacifique entre les populations.

Dans ce premier numéro produit en HORS-SERIE, le lecteur découvrira à travers nos rubriques, à savoir : Temps Fort ; A L'Affiche, Vie de l'Institution ; Echos des Délégations, les missions de conciliation, de sensibilisation à la paix et à la cohésion sociale.

Cette parution ouvre également une lucarne sur les cérémonies d'installation des Comités de Veille et de Suivi de la Cohésion sociale, la communication du Médiateur de la République, à la tribune "Les Grandes Rencontres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel" et l'hommage de la Nation au Médiateur de la République qui l'a élevé à la Dignité de Grand-Officier de l'Ordre national de Côte d'Ivoire pour sa contribution à la paix et à la cohésion sociale.

La rédaction présente ici toutes ses félicitations au Médiateur de la République en disant : **HONNEUR A CEUX QUI PARTAGENT LA PAIX ET LE PARDON** au service du développement de notre pays.

Bonne lecture.



LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Directeur de Publication : Adama TOUNGARA, Médiateur de la République

Supervision : Daouda TANON, Directeur de Cabinet

Rédacteur en Chef : SORO DOH Siélé, Médiateur Délégué

Ont participé à la rédaction de ce numéro : SORO DOH Siélé, NARGADÉNÉ Marie Désirée, DJENI Ange, EQUIEN MOUROU Antoine

Photos : KAMBOU Kontini Correction : Vital Kouamé

Composition Graphique, Typons, Impression : SAN Kouabenan 01 01 12 88 81

Tirage : 500 exemplaires

Tél/fax : (+225) 27 22 44 21 68 / (+225) 27 22 44 21 44

E-mail : secretariat@mediateur.ci Site Web : www.mediateur-republique.ci

Après les affrontements intercommunautaires de Guézon

Le Médiateur de la République exhorte les populations au pardon



Le Médiateur de la République réconforte ici les familles des victimes



Le Médiateur de la République exprimant sa compassion aux chefs coutumiers de Guézon

Au cours de la rencontre publique qui a réuni, dans la cour de la sous-préfecture de Guézon, les membres du corps préfectoral, des élus, des cadres, des chefs traditionnels, des chefs de communauté, des guides religieux, des jeunes et des femmes, le Médiateur de la République a exprimé sa douleur de voir sa région natale renouer avec les violences. **« C'est avec une réelle peine que j'ai appris les affrontements de Guézon alors que nous, fils du Grand-Ouest, nous réjouissions de l'accalmie générale observée dans nos villes et villages lors de l'élection présidentielle »**, a-t-il indiqué, condamnant ainsi ces actes de violence.

Le Médiateur de la République a demandé aux populations de tourner le dos à la violence, invitant la communauté wê, les communautés nationales et non nationales vivant à Guézon et toute entité impliquée dans ce conflit, à renoncer à toute velléité de vengeance et à privilégier la cohabitation pacifique dans le respect des croyances, des us et coutumes de chaque peuple. **« Chers parents de Guézon, je voudrais vous exhorter à œuvrer, avec un engagement ferme, à redorer l'image de votre localité aux yeux de la communauté nationale en tournant le dos à l'affrontement, à la violence et à la division. Quelles que soient nos divergences d'opinion et de culture, nous devons apprendre à vivre ensemble dans le respect mutuel et la tolérance »**, a-t-il déclaré. Non sans les exhorter, à privilégier le dialogue ou à user

du droit dans le règlement des conflits. En effet, pour le Médiateur de la République, des situations susceptibles d'engendrer des litiges se présenteront toujours dans les rapports humains mais il faut faire preuve de surpassement et éviter de se faire justice.

S'adressant aux jeunes, le Médiateur a été sans équivoque : **« Vous jeunes de Guézon, je vous demande de renoncer à la violence. La violence vous dessert car elle détruit vos vies, empêche le développement et votre épanouissement social »**, leur a-t-il dit. Le Médiateur de la République a conclu son appel en recommandant aux populations d'éviter de se faire justice si elles ne veulent pas assister à l'anarchie et au désordre dans la région. Les invitant également au respect de toutes les personnes investies d'autorité, notamment les autorités préfectorales, les chefs de

village, les leaders religieux qu'il faut écouter lorsque surviennent un différend ou un litige.

Cette rencontre du Médiateur de la République avec les populations de Guézon a été précédée par des séances d'écoute et d'échanges. Conduites par le Médiateur délégué, Doh Blanchard, ces séances ont permis de connaître les causes du conflit et d'identifier des pistes de solutions pour une réconciliation entre les deux communautés. Ainsi, un comité ad hoc composé de chefs des principales communautés de Guézon, des jeunes, des femmes, des guides religieux, a été mis en place. Les membres ont été investis par le Médiateur de la République. Ces affrontements ont fait huit morts, de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels. Aussi le Médiateur de la République a-t-il apporté son réconfort et son soutien aux familles des victimes.



Les membres du comité de suivi des actions de paix et de la cohésion sociale posant pour la photo de famille avec le Médiateur de la République et le Préfet de Duékoué

« Quittez le chemin de la violence »



Les Chefs traditionnels sont sortis massivement pour saluer la visite de leur neveu, le Médiateur de la République à Petit-Guiglo

Après Guézou, le Médiateur de la République s'est rendu, le jeudi 21 janvier 2021, à Petit-Guiglo, un village du département de Bloléquin ayant connu, le 4 janvier 2021, de violents affrontements entre la communauté malienne et les autochtones guéré, faisant un mort, des blessés et de nombreux déplacés.

Ici, c'est le stade du village qui a abrité la rencontre de l'ambassadeur de la paix avec les populations, à leur tête les chefs traditionnels et religieux, les élus et cadres de la région du Cavally. Comme à son habitude, en pareilles circonstances, le Médiateur de la République, Adama Toungara, a condamné cet autre acte de violence **« C'est la deuxième fois, en moins de six mois, que les communautés s'affrontent ici à Petit-Guiglo, alors que la région du Cavally dans son ensemble a, depuis quelques années, tourné le dos à ce type de violence. La justice doit suivre son cours, elle ne sera pas muette et absente dans le règlement pacifique des conflits intercommunautaires en Côte d'Ivoire surtout lorsqu'il y a mort d'homme »**.

Pour le Médiateur de la République, ces violences mettent à mal la cohabitation et la confiance entre les communautés. Aussi a-t-il invité les populations à « quitter le sentier de la violence pour arpenter le chemin de la paix, gage du développement et du bien-être individuel et collectif des communautés de Petit-Guiglo ». Il a, par ailleurs, exhorté les différentes communautés au pardon, à l'acceptation mutuelle et à la cohabitation pacifique :

« Je demande à mes parents de pardonner aux allogènes et allochtones, car s'il n'y a pas de pardon, nous serons dans une situation de rancœur permanente. Ce qui n'est pas un avantage pour la région du Cavally. Aux allogènes et allochtones, je demande de respecter les us et coutumes de leurs tuteurs ».

Le Médiateur de la République a, en outre, engagé les jeunes à tirer les leçons de toutes les violences enregistrées, avant de remercier la ministre Anne Ouloto, présidente du conseil régional du Cavally, et le corps préfectoral pour leur implication qui a permis de limiter les dégâts humains et matériels.

Quant à Oulaï Hypolite Guillaume, porte-parole du collectif des chefs de village du département de Bloléquin, il a crié son indignation avant de suggérer le respect des us et coutumes par les allogènes, la revue des contrats d'obtention des terres, la réduction des coûts du certificat foncier. Pour sa part, le Médiateur délégué de la région du Cavally, Doh Georges, a fait le point des séances d'écoute qu'il a eues avec les populations de Petit-Guiglo, en prélude à cette rencontre. Des recommandations ont été faites, notamment la création d'un comité ad hoc de suivi de la situation de la cohésion entre les deux communautés.



Comme à Guézou, le Médiateur de la République a installé un comité ad-hoc pour poursuivre les actions de sensibilisation à la paix et à la cohésion sociale à Petit-Guiglo

Mission de sensibilisation et de conciliation du Médiateur de la République

Non à la violence comme moyen de règlement des conflits

Trois mois après les affrontements intercommunautaires à Téhiri, dans la sous-préfecture de Bayota, le Médiateur de la République s'y est rendu, accompagné des ministres Aimée Zébeyoux et Dogo Myss Belmonde, d'élus et de cadres de la région dont Djédjé Bagnon, président du Conseil régional du Gôh.

A la place publique de Téhiri où les populations dans leurs différentes composantes se sont réunies, le Médiateur de la République a condamné les violents affrontements survenus dans ce village. « C'est avec une réelle consternation que la communauté nationale et internationale a appris l'ampleur des incidents qui ont entaché la tranquillité des populations de ce village. Des missions d'écoute menées par le Médiateur délégué, Guéhi Brissi Lucas, m'ont édifié sur les faits qui se sont produits ici. Nous devons renoncer à la violence comme moyen de règlement des différends qui peuvent survenir », a déclaré le Médiateur de la République. Il a ensuite exhorté les populations à privilégier la voie du dialogue et de la concertation dans le règlement des conflits. « La violence laisse toujours des séquelles. Elle empoisonne la vie en communauté », a-t-il ajouté. Avant d'appeler les communautés allogènes à œuvrer au respect de leurs « tuteurs » et à préserver par tous les moyens les relations fraternelles dans le village qui les a accueillis tout. Aux autochtones bété, il a demandé de maintenir les valeurs d'hospitalité de fraternité qui les caractérisent. Le Médiateur de la République a, par



Le Médiateur de la République a salué l'action des chefs traditionnels dans le retour de la paix à Téhiri

ailleurs, invité les jeunes à savoir raison garder et à ne pas se laisser manipuler. « Chers jeunes, votre avenir dépend d'une grande part de l'état du climat sociopolitique de notre pays. Il vous revient donc de dire non à toute forme de manipulation qui pourrait compromettre votre avenir. Évitez de vous engager dans la voie de la violence dont vous serez évidemment les principales victimes. Sur les barricades et lieux des affrontements, vous ne verrez pas l'enfant d'un député, d'un maire ou d'un ministre. Cela doit vous interpeler », a-t-il conseillé aux jeunes

de Téhiri.

Le Médiateur de la République a saisi cette occasion pour féliciter les autorités administratives, les guides religieux et les chefs traditionnels pour leur implication dans le retour de la paix dans cette localité.

Les populations de Téhiri ont exprimé leur gratitude au Médiateur de la République pour sa visite. « Cette violence a tout emporté, cependant nous devons savoir raison garder. C'est pénible mais puisque les autorités les plus en vue sont venues nous apporter leur compassion, nous allons nous inscrire dans la voie de la réconciliation afin qu'une ère nouvelle s'installe. Nous sommes satisfaits du discours du Médiateur de la République, c'est un discours d'apaisement et de vivre-ensemble », a souligné Dadi Lazare, le porte-parole des cadres.

Pour la consolidation de la paix et le renforcement de la cohésion sociale dans le village de Téhiri et dans le département de Gagnoa, le Médiateur de la République a créé deux comités de veille, chargés de poursuivre la sensibilisation à la paix et le dialogue communautaire.



Le président du comité ad-hoc recevant sa feuille de route des mains du Médiateur de la République

Mission de conciliation et de sensibilisation à la paix à Daoukro

Les communautés invitées au pardon et à la réconciliation

Le Médiateur de la République était, le 3 février 2021, à Daoukro en vue de sensibiliser à la paix et à la cohésion sociale après les tristes événements que la ville a connus lors de la dernière présidentielle.

C'est dans la cour de la préfecture que le Médiateur de la République, Adama Toungara, a livré à la population conduite par les chefs coutumiers et religieux, en présence du corps préfectoral et des élus, son message de paix et de vivre ensemble en invitant les différentes communautés au pardon et à la réconciliation après les tristes événements qu'a connus la ville de Daoukro.

Revenant sur ces événements et leur bilan, il a dit son amertume face aux nombreux dégâts. D'où sa présence pour sensibiliser les différentes communautés à la paix et à la cohésion sociale : « **Cette mission est l'occasion de vous exhorter à taire les rancœurs, pour vous engager dans la voie royale de la paix. Daoukro a besoin de retrouver la sérénité et la tranquillité. Vous avez l'obligation de cohabiter dans la paix, pour votre épanouissement** », a-t-il déclaré.

A l'instar des villes où il s'est rendu, le Médiateur de la République a eu une adresse particulière aux jeunes : « **Chers jeunes, votre avenir dépend, pour une grande part, de l'état du climat sociopolitique du pays. Il vous revient de dire non à tout ce qui peut le compromettre. Éviter de vous engager dans la violence dont vous êtes des victimes. La ville de Daoukro, terre natale du président Bédié, doit**



Le Médiateur de la République remettant l'arrêté créant le comité de veille et de suivi du département de Daoukro à Nanan Atto Yapi III

demeurer une ville paisible et hospitalière comme par le passé », a-t-il conseillé.

Avant lui, le 4^e adjoint au maire, Koffi Guillaume, a fait savoir que la municipalité dont l'aspiration est la cohésion sociale s'engage aux côtés du Médiateur de la République pour toutes les actions en faveur de la paix. Quant à Traoré Adam-Kolia, président du conseil régional de l'Iffou, il s'est réjoui de la visite du Médiateur de la République avant d'indiquer que la population est heureuse de se retrouver pour parler de paix afin de rétablir la confiance et le vivre ensemble. « **Nous nous engageons à vous assurer notre farouche volonté de nous inscrire dans toutes les actions gouvernementales et non**

gouvernementales, pour le retour de la paix », a-t-il confié au Médiateur de la République.

Pour sa part, le chef de la délégation de la mission de paix et de conciliation à Daoukro, Kla Konan, Sous-Directeur du renforcement de la cohésion sociale à l'institution de médiation, a lu le rapport issu des séances d'écoutes avec les couches socioprofessionnelles de la localité, réalisées du 30 janvier au 02 février 2021. Les propositions de ce rapport s'articulent autour de l'emploi des jeunes, la mise en place d'un cadre d'échange concret et franc entre les différentes communautés et la formation des jeunes sur le civisme, la gestion des rumeurs, la désinformation et l'utilisation des réseaux sociaux.



Avant sa rencontre avec les populations, la délégation du Médiateur est allée rendre les civilités à Sa Majesté Nanan Kongo Lagou III



Le Médiateur de la République invite les populations au pardon

Le Médiateur de la République a rendu visite aux populations de Toumodi, après les événements douloureux que la ville a connus lors de la dernière présidentielle. Il a invité ce peuple meurtri au pardon et à la réconciliation.



Le Médiateur de la République réconforte les membres des familles victimes des affrontements de Toumodi

« **I** l faut qu'on oublie ce qui s'est passé. C'est un message que vous n'accepterez pas ce matin mais sachez que la meilleure faculté que Dieu nous a donnée, c'est la faculté de l'oubli », a déclaré M. Toungara, précisant que le pardon sans l'oubli, n'est pas complet.

Le Médiateur de la République a regretté que ses actions de sensibilisation préélectorales menées auprès des jeunes,

des acteurs politiques et des chefs traditionnels dans les 108 départements de la Côte d'Ivoire n'aient pu empêcher la violence dans certaines localités. **« Malgré les mesures préventives que nous avons prises dans la dynamique d'une médiation proactive et les efforts constants déployés par les autorités préfectorales, plusieurs localités comme Toumodi ont sombré dans une violence ayant engendré d'importants préjudices humains, matériel et une déchirure du tissu social ».**

Pour le Médiateur de la République, ce qui s'est passé à Toumodi, ne doit plus se reproduire. Souhaitant qu'après ces affrontements tragiques, les populations laissent derrière elles, toute idée de vengeance afin d'emprunter la voie du vivre-ensemble dans le respect des différences politiques et communautaires. **« Il n'y a point d'autres alternatives que le dialogue, le pardon et l'acceptation de nos différences pour briser le mur de la méfiance et redonner vie à la cohabitation pacifique à Toumodi, connue pour être une terre de paix et de brassage multiculturel »**, a indiqué le Médiateur de la République.



Le président du comité de Toumodi entouré des membres ont pris l'engagement de poursuivre les actions de sensibilisation à la paix et de cohésion sociale auprès des communautés

Et pour prévenir de tels actes, le Médiateur de la République a installé un comité de veille à Toumodi. Les membres de ce comité auront pour missions, d'évaluer de manière périodique la situation de la cohésion sociale dans le département, d'organiser le dialogue communautaire en vue de prévenir et de régler les conflits, de sensibiliser les communautés du département à la cohabitation pacifique et au respect de la différence, d'informer le Médiateur de la République de toute situation susceptible de troubler la paix et la cohésion sociale dans le département.

Après les affrontements intercommunautaires de Dabou

Adjoukrou et Malinké s'engagent pour la paix

Le Médiateur de la République a reçu les Adjoukrou et les Malinké à la suite des affrontements entre les deux communautés de la présidentielle dernière. C'était le vendredi 12 février 2021, à la Permanence de l'Institution, à Cocody.



Ladji Traoré, porte-parole de la communauté Malinké...et Djaman Djama, porte-parole des Adjoukrou, répondant aux questions des journalistes, à leur sortie d'audience avec le Médiateur de la République.

Après avoir écouté séparément les représentants de ces communautés, le Médiateur de la République a exprimé son étonnement de voir Dabou, une ville cosmopolite, basculer dans la violence : « Je ne comprends pas comment une ville comme Dabou peut basculer dans la violence. Vous savez que Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, est de Kosrou. Il a des frères qui sont Adjoukrou. Le Cardinal Bernard Yago et de nombreux ministres de la République sont de Dabou », a-t-il dit. Et d'ajouter : « Mais après avoir écouté les deux parties, j'ai compris que la source de ces affrontements n'est pas communautaire, mais purement politique ». Aussi, a-t-il invité les hommes politiques au bon ton et à ne pas manipuler la jeunesse de Dabou.

Heureux de la médiation du Médiateur de

la République, les porte-paroles des deux communautés ont déploré ces affrontements.

« Nous sommes venus saluer le Médiateur de la République, lui transmettre les remerciements du peuple adjoukrou pour l'intérêt qu'il nous a porté après les événements malheureux que nous conjuguons au passé. Le peuple adjoukrou est un peuple hospitalier, qui a pour slogan le vivre ensemble. La population de Dabou est une population métissée, nous sommes des parents. Nous sommes venus tous ensemble, main dans la main, pour dire tous nos regrets au Médiateur de la République. Ce qui s'est passé doit être oublié. Nous sommes venus porter un message du peuple adjoukrou au Médiateur de la République, celui de voir le Président de la République en visite à Dabou pour que la ville, qui lui est chère, profite du développement », a déclaré

Djaman Djama, patriarche de Kosrou et porte-parole de la communauté adjoukrou.

Des propos soutenus par Ladji Traoré, secrétaire général de l'Association des ressortissants du Grand Nord à Dabou (Aregnod). Il a réitéré l'engagement de sa communauté à vivre en parfaite harmonie avec le peuple adjoukrou, très hospitalier, qui a permis à leurs enfants de s'épanouir. « Nous regrettons sincèrement ce qui s'est passé et nous voulons que tout le monde se tourne vers la paix, l'entente et le vivre ensemble. Nous avons toujours vécu en symbiose, ne nous laissons pas manipuler par les politiciens », a-t-il indiqué.

Les porte-paroles des deux communautés avaient plaidé pour la remise en liberté de leurs enfants incarcérés à la suite de ces tristes événements.

L'Institution de médiation se rapproche des populations

Le Médiateur de la République à M'Batto et Bongouanou pour la paix et la cohésion sociale

A l'instar des villes de Daoukro, Toumodi, le Médiateur de la République, Adama Toungara, est allé à la rencontre des populations de M'Batto et de Bongouanou, localités qui ont été le théâtre de violents affrontements intercommunautaires lors de la dernière présidentielle pour y délivrer un message de paix et de cohésion sociale



Le Médiateur de la République, l'Inspecteur Général d'Etat, et les autorités administratives et les élus locaux sont à l'unisson pour la paix et la cohésion sociale à M'batto et à Bongouanou

A M'Batto et à Bongouanou, le Médiateur de la République s'est réjoui de la forte mobilisation des populations composées de chefs traditionnels, des guides religieux, de jeunes et de femmes et de la présence de nombreux cadres de la région du Moronou dont l'Inspecteur Général d'Etat, Ahoua N'Doli Théophile.

Et pour le premier responsable de l'Institution de médiation, cette mobilisation exceptionnelle des populations de toutes les communautés témoigne que celles-ci ont tiré les leçons des graves événements qui ont secoué leurs localités.

S'adressant aux populations, le Médiateur de la République a exprimé son amertume face aux tristes événements qu'a connus M'Batto et Bongouanou, des villes cosmopolites qui dans les années 1970 ont contribué au miracle ivoirien : « La communauté nationale et internationale a appris l'ampleur des incidents qui ont eu lieu ici. Les séances d'écoute menées par mon Institution nous ont édifiés sur les faits qui se sont déroulés, leurs causes et les propositions pour éviter que M'Batto et Bongouanou sombrent encore. Il faut que M'Batto et Bongouanou redeviennent des terres de paix, de fraternité. C'est le défi à relever avec l'implication de tous ». a-t-il relevé et appelé les populations de ces deux villes à enterrer définitivement

la hache de guerre, à renoncer à la non-violence pour privilégier l'acceptation mutuelle et le vivre-ensemble. Aux jeunes de M'Batto et de Bongouanou, le Médiateur de la République a demandé de dire non à toutes sortes de sollicitations de manipulations qui mettent en péril leur vie. « Vous ne verrez jamais le fils d'un maire, d'un député ou d'un ministre à un barrage ou sur des lieux d'affrontements. Je vous demande de réfléchir avant de vous lancer dans la violence dont vous serez les plus principales victimes », a-t-il fait remarquer. Des propos qui ont été très applaudis par l'assistance. Avant l'intervention du Médiateur de la République, les maires, les porte-parole

des chefs traditionnels et des populations ont pris l'engagement de poursuivre les efforts de paix et de cohésion sociale à Bongouanou, M'Batto et dans toute la région du Moronou. « La paix, c'est l'amour, le pardon et nous allons demander aux populations d'aller au pardon et à l'amour. Nous avons commencé le travail et nous allons le continuer », ont-ils indiqué.

Plusieurs autres activités ont marqué les cérémonies, notamment, des ateliers de réflexion à Bongouanou et M'batto, organisées par l'Institution "Le Médiateur de la République" en vue de l'examen approfondi du niveau de la cohésion sociale et l'adoption de plans d'action pour le maintien de la paix, la remise de distinctions à certains acteurs locaux de paix, de trophées récompensant les vainqueurs de compétitions de football d'équipes mixtes pour la cohésion sociale ainsi que la lecture d'une charte de la paix et de la cohésion sociale.

Le Médiateur de la République a installé des comités de veille pour continuer la sensibilisation à la paix et à la cohésion sociale dans tous les départements de M'Batto et Bongouanou.



Le Médiateur de la République et l'Inspecteur Général d'Etat (fils de la région), ont félicité la forte mobilisation des populations de M'batto.

Prévention des conflits

Les jeunes de Yamoussoukro se donnent une charte d'engagement à la paix

Des jeunes du District Autonome de Yamoussoukro ont signé et remis au Médiateur de la République une charte d'engagement à la paix et à la cohésion sociale lors d'une cérémonie qui a eu lieu, le 27 mai 2021, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix. A travers cette charte, les jeunes renoncent à la violence comme règlement des conflits, s'engagent à privilégier le dialogue à tout instant et à respecter le principe de la différence. Cette charte est l'une des recommandations de l'atelier organisé par l'Institution " Le Médiateur de la République" qui avait réuni une centaine de jeunes, à l'hôtel Le Rocher sur le thème « Renforcement des capacités des jeunes de Yamoussoukro sur les techniques de lutte contre les discours de haine et les rumeurs, la promotion de la culture de la paix et la prévention des conflits socio-politiques et communautaires »



Les leaders de jeunesse de Yamoussoukro signant la charte d'engagement à la paix

PREAMBULE

Après les incidents survenus dans le District de Yamoussoukro au cours de la récente élection présidentielle d'octobre 2020, entre les communautés locales et dans le souci de préserver un climat social apaisé et durable entre les populations vivant dans le District Autonome de Yamoussoukro, le Médiateur de la République a initié des séances d'écoute et d'échanges du 30 novembre au 1er décembre 2020 avec les Chefs des communautés locales, les jeunes, les femmes, les responsables politiques, les leaders d'opinion et la société civile. Au terme de cette mission de conciliation

ayant permis d'identifier les causes profondes de ces affrontements et de recueillir les perceptions des populations et leurs propositions de solutions pour la prévention et la gestion des conflits dans le District Autonome de Yamoussoukro ; Vu les conclusions de l'Atelier de sensibilisation de la Jeunesse sur la lutte contre les discours de haine et les rumeurs, la promotion de la culture de la paix et la prévention des conflits sociopolitiques et communautaires, tenu à Yamoussoukro le lundi 15 février 2021 ; Nous, Jeunes de toutes les Communautés du District de Yamoussoukro ;

Conscients de la nécessité pour la Jeunesse de s'approprier les valeurs de la culture de la paix, de la non-violence et de la cohésion sociale ; Considérant que l'Etat de Côte d'Ivoire s'est engagé dans la voie de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, nécessitant l'engagement de tous et particulièrement de la jeunesse à promouvoir les droits de l'Homme et les vertus de civisme, de tolérance et de solidarité ; Convaincus que le dialogue, la concertation, le respect des différences ainsi que le respect des lois, des autorités administratives, coutumières et religieuses constituent le ciment du renforcement de la cohésion sociale ; Relevant que ces différentes valeurs et vertus qui faisaient la fierté des habitants de la ville de naissance du Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, ont été mises à mal lors des incidents qui ont émaillé la période de l'élection présidentielle de 2020 ; Constatant la situation d'angoisse qui a prévalu au sein des populations au cours de cette période et les inquiétudes qu'elles ressentent pour l'avenir;

Prenons l'engagement de respecter et de mettre en œuvre les dispositions suivantes :



Les jeunes de Yamoussoukro remettant la Charte de leur engagement au Médiateur de la République

Prévention des conflits

1 - Renoncer à la violence comme mode de règlement des différends ou d'expression des opinions divergentes ;

2 - Respecter la vie humaine ainsi que les biens publics et privés en toute circonstance ;

3 - Privilégier le dialogue ou le recours aux leaders de jeunesse, aux autorités coutumières, religieuses, administratives ou judiciaires compétentes ;

4 - Respecter les décisions et recommandations de ces autorités pour la consolidation de la paix et de l'Etat de droit ;

5 - Rejeter toute manipulation d'hommes politiques visant à fragiliser la paix sociale ;

6 - Respecter le principe de la différence ethnique, politique et religieuse ;

7 - Cultiver la tolérance et le pardon pour le renforcement des liens sociaux ;

8 - Promouvoir les valeurs démocratiques et les modes de règlement amiables des conflits.

9 - Œuvrer à la décrispation de l'environnement sociopolitique dans le District de Yamoussoukro ;

10 - Constituer entre jeunes des différentes communautés du District de Yamoussoukro, une plateforme de collaboration, de concertation et d'échanges sur les actions à mener pour consolider la paix.

Fait à Yamoussoukro, le 27 mai 2021
La Jeunesse de Yamoussoukro

Ont signé :

- M. TOGOLA Ibrahima
- M. KOUASSI Kouamé Aimé
- M. AFANOU Kougnalo

Passation de service aux sous-directions Renforcement de la cohésion sociale, de la Communication et de la Presse

Nommés respectivement Médiateurs délégués à Dimbokro et Séguéla, Kila Konan Benjamin et Soro Doh Siélé ont passé leurs charges respectivement à Sanogo Mamadou et Sylla Mariam. Les cérémonies de passation qui ont été respectivement présidées par le Secrétaire général, Haddad N'Guessan-Zékré Suzanne, et Daouda Tanon, Directeur de Cabinet, se sont déroulées dans une ambiance, conviviale. Elles ont été marquées par trois étapes : les allocutions, la remise officielle des documents et la lecture des procès-verbaux.

La rédaction de « Le Médiateur » félicite les nouveaux Médiateurs délégués et responsables de services.



Les Médiateurs Délégués, Assistants et Chargés d'instruction formés aux outils et techniques de prévention des conflits

Du 28 au 30 septembre 2021, s'est tenue à la salle B de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro, un atelier de renforcement des capacités des Médiateurs Délégués, de leurs Assistants et des Chargés d'instruction à la culture de la paix, aux outils et techniques de prévention et de gestion des conflits. Organisé par l'institution le Médiateur de la République, en collaboration avec la Fondation Félix Houphouët Boigny pour la paix et le PNUD.



Une vue des participants de l'atelier de renforcement des capacités sur les techniques de prévention et de gestion des conflits.

désignés pour animer ledit atelier, notamment : **Docteur Diénéba DOUMBIA**, **AKE Mobio Michel**, **Président de l'ONG APVDH** et **l'Adulte Ami Honoraire BERTE Zanga**, **Coordonnateur pays de l'Initiative des Artistes Africains pour la paix (AAPI/Côte d'Ivoire)**. Il a également exprimé sa gratitude au PNUD pour sa contribution financière à la réalisation de ce séminaire de formation.

L'atelier, qui a duré trois jours, a permis aux Médiateurs Délégués à leurs Assistants et aux Chargés d'instruction de renforcer leurs capacités en techniques de médiation, d'alerte précoce, de prévention et de gestion des conflits et techniques de mobilisation communautaire et communication pour le changement de comportement dans le processus de médiation.



A l'ouverture de l'atelier le Médiateur de la République, **Adama TOUNGARA**, s'est réjoui de la tenue de celle session qui marque, a-t-il, la

mise en œuvre du plan

stratégique de développement 2021-2023.

« Cette session de formation constitue l'une des premières actions de mise en œuvre du plan stratégique de développement 2021-2023, dont la remise officielle a eu lieu le 22 juin dernier, lors du Conseil de médiation. Elle permettra de faire face avec plus d'efficacité, au nombre croissant de conflits communautaires dans le pays. Aussi, a-t-il fait savoir, ses collaborateurs à participer activement aux travaux de cet atelier afin d'acquérir des outils nécessaires pour contribuer efficacement à la gestion et à la prévention des conflits en Côte d'Ivoire. Avant de remercier la

Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix pour sa collaboration scientifique et son expertise à travers les trois experts-formateurs,

Cet atelier a été également l'occasion pour les Médiateurs Délégués de partager leurs expériences, témoignages et récits de médiation réelle.



Les Médiateurs délégués, les formateurs et autres participants posant pour la photo de famille avec le Médiateur de la République

Promotion de la paix et de la cohésion sociale sur le terrain

Le Médiateur de la République installe des comités de veille dans les départements

L'Institution "Le Médiateur de la République" a installé des comités de veille pour mieux répondre aux attentes des populations en matière de paix et de cohésion sociale.



Le président du comité de Yamoussoukro a reçu sa feuille de route des mains du Médiateur de la République

A sa prise de fonction à la tête de l'institution de médiation, le 18 mai 2018, Adama Toungara a placé son action sous le signe de la médiation proactive, c'est-à-dire une médiation qui consiste à aller vers les populations pour identifier, avec elles, les conflits, afin de mieux les gérer.

Après les journées de réflexion qu'il a organisées à Yamoussoukro et qui ont permis de faire l'état des lieux de la médiation institutionnelle et de formuler des recommandations, le Médiateur de la République, au regard de l'analyse des conflits traités par l'Institution ces dernières années, a inscrit, dans son plan d'action, des missions d'écoute et d'échanges avec les populations.

A cet effet, plusieurs délégations de l'institution ont été déployées dans les 108 départements administratifs du pays et les communes du district autonome d'Abidjan. Elles ont fait l'état des lieux des rapports entre les différentes communautés précédemment en conflit dans certaines

régions du pays, identifié, avec les communautés, les obstacles à la cohésion sociale et à la paix dans leurs régions respectives afin d'y apporter des réponses adéquates et de mettre en place de comité de veille.

Au cours des missions d'écoute et d'échanges avec les populations, les délégations ont noté la résurgence de conflits qui, par le passé, avaient été réglés. Cela a conforté le Médiateur de la République dans son projet de création de comités départementaux, chargés de la consolidation de la paix et du renforcement de la cohésion entre les communautés.

Créés par un arrêté de l'institution, les comités de veille et de suivi de la cohésion sociale se veulent un outil de proximité pour la détection et le traitement précoce d'éventuels conflits. Ils regroupent les représentants de toutes les communautés résidant dans le chef-lieu du département, à savoir les autochtones, les allochtones, les allogènes, les jeunes, les femmes, les religieux et les leaders de la société civile.

Plusieurs missions sont assignées aux comités. Il s'agit notamment d'évaluer de manière périodique la situation de la cohésion sociale, d'organiser le dialogue communautaire en vue de prévenir et de régler les conflits, de sensibiliser les communautés à la cohabitation pacifique et au respect des différences, d'informer les autorités compétentes de toutes situations susceptibles de troubler la paix et d'en dresser un rapport périodique ou spécial adressé au Médiateur de la République.

Lancée, le 12 octobre 2020, l'opération d'installation des comités se poursuit. Au moment où nous bouclons cette édition, 107 comités sont installés sur les 124 prévus notamment ceux de Yamoussoukro, Bangolo, Bongouanou, M'Batto, Daoukro, Toumodi et Dabou. Présidées par le Médiateur de la République, ces cérémonies ont servi de tribunes au président de l'Institution de médiation, pour exhorter les populations ivoiriennes à privilégier le dialogue dans le règlement des éventuels conflits.

Quant aux membres des différents comités, il les a invités à être à l'écoute des populations pour une médiation proactive et préventive. Message reçu cinq sur cinq par l'ensemble des présidents, à l'image de ceux des comités de Bongouanou, M'Batto et Daoukro présidés respectivement par leurs majestés Kablan Bilé II, Assi Étienne et Atto Yapi III. Tous ont dit mesurer le poids de leur responsabilité avant de rassurer le Médiateur de la République quant à leur engagement à mener avec dévouement cette mission de paix et de cohésion sociale : **« Nous ferons tout ce qui est humainement possible pour que la paix et la cohésion sociale soient au cœur des différentes populations. Nos villes, villages et campements doivent retrouver l'harmonie et la cohabitation pacifique entre les communautés »**, ont-ils promis comme s'ils s'étaient passé le mot.

Quelques comités en images



Le comité de Bangolo



Le comité de Yamoussoukro



Le comité de Ouaninou



Le comité de Fresco



Le comité de Dabou



Le comité de Bongouanou

Quelques comités en images



Le comité de Toumodi



Le comité de Gbeleban



Le comité de Téhiri



Le comité de M'batto



Le comité de Sipilou



Le comité de Songon

Suivi des actions de paix et de cohésion sociale

Tout savoir sur les Comités de veille et de suivi du Médiateur de la République

Le Comité de veille et de suivi de la cohésion sociale dans les régions et départements de Côte d'Ivoire a été créé par l'Arrêté N° 605 du 1er juillet 2020. **Ses missions sont :**

- Evaluer de manière périodique la situation de la cohésion sociale dans la région ou le département ;
- Organiser le dialogue communautaire en vue de prévenir et de régler les conflits ;
- Sensibiliser les communautés de la région ou du département à la cohabitation pacifique et au respect de la différence ;
- Informer le Médiateur Délégué compétent de toute situation susceptible de troubler la paix et la cohésion sociale dans la région ou le département ;
- Analyser les situations de risque potentiel de conflit ;
- Mettre en œuvre les recommandations issues des grandes rencontres du Médiateur de la République avec les populations ;
- Dresser, à l'intention du Médiateur Délégué compétent, un rapport trimestriel sur la situation de la cohésion sociale, ou en cas de nécessité un rapport spécial.

Le Comité départemental de veille et de suivi du Médiateur de la République est composé :



Le Secrétaire général, Haddad N'guessan-Zékré Suzanne expliquant les missions des comités lors d'une des cérémonies d'installation

- des Membres de la communauté locale ; - Des Membres des autres communautés nationales ;
 - des Représentants des associations de jeunes ;
 - des Représentants des associations des femmes ;
 - des Représentants des communautés religieuses
- Le Comité dispose, pour la conduite de ses activités d'un bureau, présidé par un président.

Il se réunit une fois par trimestre sur convocation du président, ou de ses

vice-présidents par ordre, en cas d'empêchement de celui-ci. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées en cas de nécessité. Au cours de ses réunions, le Comité peut entendre, à titre de consultant, toute personne morale ou physique susceptible de l'aider dans ses travaux.

Le Comité est placé sous la supervision du Médiateur Délégué.

Les fonctions de membre de Comité de veille et de suivi sont bénévoles. Toutefois, le Comité peut bénéficier, pour son fonctionnement, de l'assistance financière d'organismes publics ou de partenaires au développement, avec l'accord du Médiateur de la République.

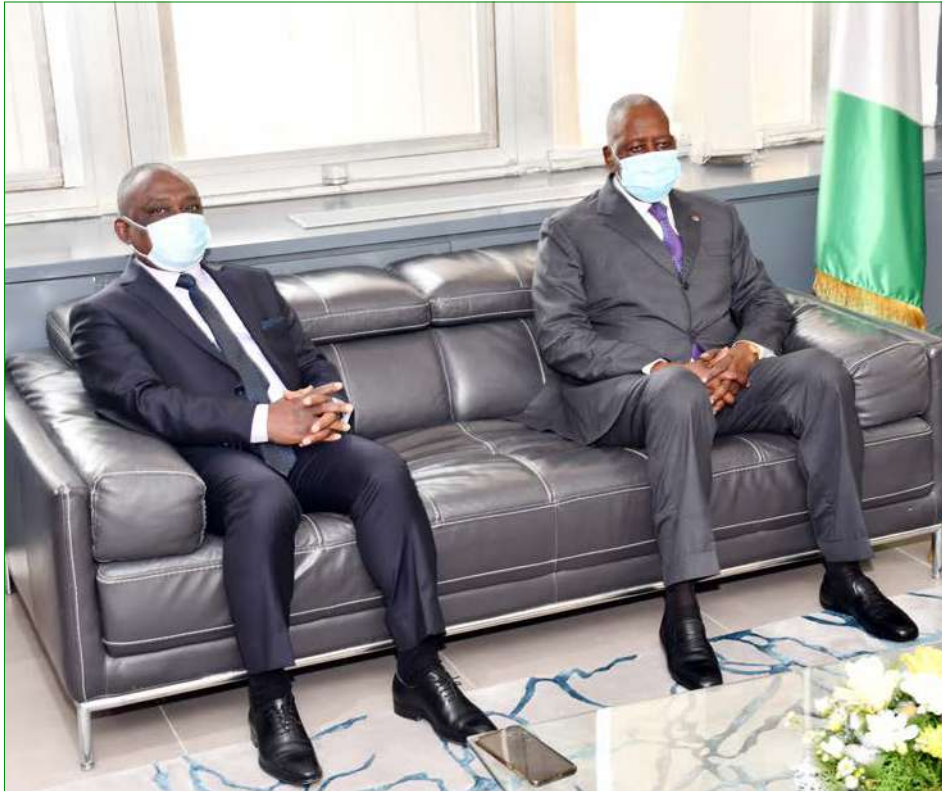
Le Médiateur

Lisez le journal "Le Médiateur" et devenons des Artisans de Paix et de Cohésion sociale

NOTRE SITE WEB www.mediateur-republique.ci

Le Ministre Kouadio Konan Bertin chez le Médiateur de la République

Le Ministre de la Réconciliation nationale, Kouadio Konan Bertin (KKB), a rendu une visite de courtoisie au Médiateur de la République, le vendredi 8 janvier, au 19e étage de l'Immeuble EECL, au Plateau.



Le Ministre de la Réconciliation en tête-à-tête avec le Médiateur de la République

Moins d'un mois après sa nomination, le ministre de la Réconciliation nationale, Kouadio Konan Bertin, a été reçu le 8 janvier 2021 par le Médiateur de la République au 19e étage de l'Immeuble EECL, au Plateau. A sa sortie d'audience, il a déclaré : « **Après ma nomination,**

au vu de nos valeurs et avant de commencer mon action, je suis passé saluer le Médiateur de la République. Je suis venu lui rendre cette visite de courtoisie pour recueillir les conseils d'usage afin de continuer à mériter la confiance du Président de la

République ». Poursuivant, il a s'est engagé à s'inscrire dans la droite ligne de la vision du chef de l'Etat, afin d'apporter une contribution positive au processus de réconciliation dans le pays. Puis de conclure : « **Monsieur Toungara est un monsieur avec qui j'entretiens de bonnes et de vieilles relations. Il est dans la fonction de conciliation et de réconciliation depuis de nombreuses années. Pour le débutant que je suis, j'ai besoin de conseils, d'orientation et d'encadrement** ».

Pour sa part, le Médiateur a félicité Kouadio Konan Bertin pour sa nomination au poste de ministre de la Réconciliation nationale. « *Nous connaissons ses qualités. Il est connu pour sa ténacité et son engagement dans l'action. Une fois qu'il est d'accord, il est totalement partant. Nous avons échangé et nous avons convenu que nos deux institutions doivent travailler ensemble, en synergie, pour mener cette action, difficile certes, mais qui se conjugue dans la patience et dans le temps. Nous allons lui apporter l'assistance dont il a besoin pour mener à bien cette noble mission* », a promis le président de l'institution de médiation. Kouadio Konan Bertin a été nommé le mardi 15 décembre 2020, ministre de la Réconciliation nationale.



Le Ministre à sa sortie d'audience



La délégation du Ministre posant avec le Médiateur de la République

SE Richard K. Bell, Ambassadeur des Etats-Unis après son audience avec le Médiateur de la République :

« Cette visite m'a permis de mieux comprendre les missions de l'Institution de médiation »



L'Ambassadeur des Etats-Unis en Côte d'Ivoire, SE Richard K. Bell, veut s'instruire sur les missions de l'Institution "Le Médiateur de la République". Il s'est rendu, le vendredi 15 janvier 2021, au 19e étage de l'immeuble EEI au Plateau pour y

rencontrer le Médiateur de la République, Adama Tounkara.

Après quasiment une heure de tête-à-tête, le diplomate américain a fait savoir qu'il était heureux d'avoir échangé avec le Médiateur de la République sur des

sujets d'intérêt commun pour les deux pays, lesquels touchent le culturel, le politique et le social. « **Nous sommes un pays ami de la Côte d'Ivoire qui a beaucoup d'expériences dans certains domaines. Et nous avons beaucoup à apprendre de la part des Ivoiriens. Donc, un contact plus approfondi entre l'Ambassade et le Médiateur de la République permettra de mieux comprendre les richesses, les ressources de la Côte d'Ivoire en matière de réconciliation, du vivre-ensemble et de la construction de la paix** », a soutenu le diplomate américain. Se réjouissant d'avoir beaucoup appris sur les missions et les activités de conciliation et de renforcement de la cohésion sociale menées par l'Institution "Le Médiateur de la République". Pour sa part, le Médiateur de la République s'est dit heureux de cette visite de courtoisie et d'amitié du diplomate américain.

L'Ambassadrice de Suisse s'imprègne des missions du Médiateur de la République

Le Médiateur de la République, Adama TOUNGARA, a reçu en audience, le lundi 8 février 2021, au 19e étage de l'Immeuble EEI, au Plateau, l'Ambassadrice de Suisse en Côte d'Ivoire, SE Mme Anne LUGON-MOULIN.

A sa sortie d'audience, la diplomate s'est réjouie des informations reçues relativement à la mission du Médiateur, à son rôle dans le règlement des conflits entre les populations, à sa place sur le plan institutionnel.

Elle a également salué les actions du Médiateur de la République en faveur de la paix et de la cohésion sociale, notamment ses tournées de sensibilisation et de médiation dans des localités qui ont connu des troubles durant la présidentielle d'octobre 2020, lesquels ont engendré des conflits communautaires. « J'ai vu dans les médias, les missions effectuées par le Médiateur de la République et son équipe, notamment à Bloléquin, Daoukro, M'Batto, Bongouanou, Yamoussoukro, Téhiri et Dabou. En Suisse, nous



n'avons pas cette fonction que je trouve essentielle et intéressante, parce que la médiation se positionne comme une voie alternative à des processus juridiques et judiciaires », a-t-elle dit.

L'Ambassadrice de Suisse en Côte d'Ivoire a, en outre, fait savoir que

la Suisse étant un État fortement décentralisé, l'État central ne possède pas cette fonction de médiation. « **Ce sont plutôt des cantons qui règlent ce genre de litiges à leur manière et non une structure institutionnalisée à cet effet** », a-t-elle précisé.

Soro Doh Siélé, nouveau Médiateur Délégué des régions du Worodougou, Bafing et Béré

Le Secrétaire Général, Haddad N'Guessan-Zékré Suzanne, représentant le Médiateur de la République, Adama Toungara a présidé la cérémonie d'installation du nouveau Médiateur Délégué des régions du Worodougou, du Béré et du Bafing. C'était le mercredi 19 mai dernier, à la Préfecture de Séguéla, en présence des autorités préfectorales, du maire, des chefs traditionnels, des guides religieux et des leaders d'associations de jeunesse et de femmes.

«M

esdames et Messieurs, Monsieur Soro Doh Siélé, nommé aux fonctions de Médiateur délégué des régions du Worodougou, du Béré et du Bafing représentera l'institution « Le Médiateur de la République » dans lesdites régions conformément aux missions à lui confiées par les dispositions de la loi organique régissant cette institution. Il sera dans l'exercice de ses fonctions, un appui pour les autorités préfectorales, les chefs traditionnels, les guides religieux dans le dénouement des litiges de divers ordres. Il sera également à l'écoute des populations dans le respect de ses compétences», a déclaré la Secrétaire générale de l'Organe de médiation, Haddad N'Guessan-Zékré Suzanne.

Diplômé en psychologie et communication de l'Université Félix Houphouët-Boigny, Soro Doh Siélé, ancien Sous-Directeur de la Communication et de la Presse du Médiateur de la République remplace à ce poste, Fofana Ibrahima, appelé à d'autres fonctions.



Le Médiateur délégué découvre son bureau

Après avoir traduit sa reconnaissance au Médiateur de la République pour le choix porté sur sa personne, le nouveau Médiateur délégué de Séguéla a inscrit son action dans la vision de celui-ci. À savoir conduire une médiation proactive et préventive.

Cette cérémonie a été rehaussée par la présence du maire de Séguéla, Diomandé Lacina et le représentant du Président du Conseil régional du Worodougou. Tous

ont salué l'arrivée du nouveau Médiateur Délégué et l'ont assuré de leur soutien dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale dans la région du Worodougou.

Les Médiateurs délégués d'Odienné, de Korhogo, San-Pedro, Man, Daloa, Duékoué et Guiglo ont dans un élan de solidarité, fait le déplacement de Séguéla pour soutenir leur nouveau collègue.



Des Officiels, parents et amis ont tenu à marquer cette installation par une photo de famille

Les populations du N'Zi, de l'Iffou et du Moronou ont un nouveau Médiateur Délégué

Après le rappel à Dieu de leur ancien Médiateur Délégué, Michel Assamoua, les populations des régions du N'Zi, de l'Iffou et du Moronou ont un nouveau Médiateur Délégué en la personne de Kla Konan Benjamin, ancien Sous-Directeur du Renforcement de la cohésion sociale. Il a été installé le vendredi 22 juin 2021 par la Secrétaire générale, Haddad N'Guessan-Zékré Suzanne, représentant le Médiateur de la République en présence du Secrétaire d'Etat chargé du Logement social, Koffi N'Guessan Lataille, d'élus, des autorités administratives et coutumières, des guides religieux. La cérémonie d'installation a eu pour cadre la cour de la Préfecture de Dimbokro. Après avoir rappelé les missions de l'Organe de médiation et le rôle confié au Médiateur Délégué, Madame le Secrétaire général a invité les populations à réserver un accueil chaleureux à leur nouveau Médiateur délégué.

Prenant la parole, Kla Konan Benjamin a



Kla Konan, nouveau Médiateur délégué de Dimbokro

dit inscrire sa mission dans les pas du Médiateur de la République. Il a rassuré les populations de son impartialité et de sa disponibilité. « Je vais conduire ma mission dans le respect des us et

coutumes de nos régions », a-t-il souligné. Comme à Séguéla, de nombreux Médiateurs délégués ont fait le déplacement de Dimbokroa pour soutenir leur nouveau collègue.



Les membres du Conseil de Médiation réunis autour du Médiateur de la République

Le Médiateur de la République s'est doté d'un Plan stratégique

L'Institution "Le Médiateur de la République" s'est doté d'un Plan Stratégique pour les trois prochaines années (PSD 2021-2023). Ce Plan a été remis le 22 juin 2021 au Médiateur de la République par Sylla Ba Ousmane, directeur général du Cabinet MS International, en introduction à la première réunion de l'année du Conseil de médiation, qui s'est tenue à l'Hôtel Président de Yamoussoukro.

On se rappelle, lors de la passation des charges avec son prédécesseur, le 18 mai 2018, le Médiateur de la République, Adama TOUNGARA, avait clairement affirmé sa vision, à savoir, celle de conduire une médiation dynamique, ouverte et proactive, c'est-à-dire, une médiation qui va vers les conflits pour les étouffer. Aussi, a-t-il chargé le Cabinet MS International de l'élaboration du Plan stratégique de l'Institution de médiation.

Avec ce PSD 2021-2023, il vient d'engager l'Institution de médiation dans une démarche managériale pour qu'elle joue pleinement son rôle dans la consolidation de la paix, le renforcement de la cohésion sociale et la bonne gouvernance administrative en Côte d'Ivoire. On comprend alors pourquoi, le Médiateur de la République était heureux de réceptionner ce Plan. **« Ce plan stratégique élaboré dans une démarche participative et inclusive avec le Cabinet MS International permettra une meilleure coordination de toutes les actions qui seront menées par l'Institution et nous permettra de bâtir une médiation proactive »**, a-t-il fait remarquer. SYLLA Ba Ousmane, directeur général du Cabinet MS International, a, avant la remise officielle du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2021-2023 au Médiateur de la République, a fait



Le Directeur du Cabinet international MS, Sylla Ba Ousmane remettant le Plan stratégique au Médiateur de la République

une présentation décrivant la démarche d'élaboration notamment le cadre stratégique du PSD (les éléments fondamentaux d'identité) : mission, vision et valeurs de l'Institution, les axes stratégiques, le cadre d'opérationnalisation, le coût et les modalités de sa mise en œuvre. Le coût global de l'exécution du PSD est estimé à 16 milliards 344 millions Fcfa. « Le PSD 2021-2023 vise à consolider l'autonomie financière de l'Institution "Le Médiateur de la République", à améliorer sa performance technique et sa visibilité ainsi qu'à développer de façon durable son capital humain et organisationnel.

Ce Conseil de médiation qui a réuni autour du Médiateur de la République, les Médiateurs délégués, le Secrétaire général de l'Institution, le Directeur de Cabinet, les Conseillers et les Directeurs centraux de l'Institution a débattu sur le bilan des missions de sensibilisation à la paix et des installations des comités de veille ; les moyens d'améliorer la prise en charge des requêtes d'ordre administratif et le fonctionnement des délégations régionales. Les Médiateurs Délégués ont fait le point des missions postélectorales effectuées, de l'état de la cohésion sociale ainsi que le bilan de l'installation des Comités de veille dans leurs ressorts territoriaux.



Les membres du Conseil de Médiation réunis autour du Médiateur de la République

La déclaration du Médiateur de la République

A l'occasion de la célébration de la 25e édition de la Journée Nationale de la Paix, célébrée le 15 novembre, sur le thème : « La Côte d'Ivoire face aux défis de la cohésion nationale et de la paix », le Médiateur de la République a organisé un déjeuner avec le Forum des Guides religieux et les acteurs de la société civile. La célébration de cette journée a offert l'occasion au Médiateur de la République, d'inviter une fois encore les Ivoiriens, à être des Artisans et des Ambassadeurs de la paix et de la cohésion sociale. Ci-dessous sa déclaration.



Le Médiateur de la République a invité les guides religieux à poursuivre leurs enseignements de paix et de cohabitation pacifique

(.....) Honorables Guides Religieux et Acteurs de la Société civile,

Je voudrais vous remercier d'avoir accepté de venir partager ce déjeuner avec nous à l'occasion de la 25e célébration de la Journée Nationale de la Paix.

En ARTISANS DE PAIX, vous et nous travaillons à la construction et à la promotion de la paix.

Je souhaite que cette rencontre qui marque le début de plusieurs autres soit un signal fort vis-à-vis des Ivoiriens dans la consolidation de la paix.

La paix est dans toutes les religions la

REGLE et la guerre l'EXCEPTION. Dans la bible, le mot paix est cité 374 fois. A l'origine, l'Islam se définit comme la douce religion faisant de la paix une valeur cardinale. Dans cette religion le mot paix "As-Salaam" est un attribut de Dieu. Ainsi dans les religions monothéistes, la paix assoit la liberté, la justice et la sécurité pour tous. La paix favorise le développement, la prospérité, le bonheur. C'est pour cela que je vous invite, chers dignitaires religieux, à continuer à faire avec nous dans vos congrégations, la promotion de la paix, à persévérer dans

la construction de la paix, à édifier la paix dans la conscience de l'Ivoirien pour que la paix se pose en terme d'amour et de compassion mais également en terme d'unité et de fraternité.

Depuis ma prise de fonction, j'ai voulu une médiation proactive et dynamique avec pour seul objectif la consolidation de la paix à tous les niveaux. En démontre :

- la grande rencontre que nous avons tenue avec les Rois et Chefs traditionnels en août 2020 pour un environnement électoral apaisé ;
- l'organisation d'un atelier à Yamoussoukro où les jeunes ont pris un engagement fort en signant une charte de la paix ;
- l'installation des Comités de veille et de suivi de la cohésion sociale dans les 108 départements du pays.

Chers guides religieux et représentants de la société civile,

Je souhaite vivement que votre présence en ce jour soit le ciment d'une franche collaboration entre vous, acteurs de la promotion de la cohésion sociale, du vivre ensemble et de la paix et notre Institution.

Je vous souhaite une excellente Journée Nationale de la Paix.

Je vous remercie



Le Médiateur de la République et les Guides religieux, engagés pour la sensibilisation à la paix

Invité de la tribune "Les Grandes Rencontres" du CESEC

Le Médiateur de la République instruit les Conseillers sur les missions de l'Institution de médiation.

Le Médiateur de la République, Monsieur Adama TOUNGARA, était le jeudi 2 septembre 2021 l'invité de la tribune d'échange "Les Grandes Rencontres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel. A cette occasion, il a fait une communication sur le thème : « Le Médiateur de la République, protecteur des droits du citoyen et acteur majeur du renforcement de la cohésion sociale ». La rédaction du journal « Le Médiateur » présente ici, des larges extraits de cette communication qui a instruit les différents membres du CESEC sur le rôle d'intercesseur et de renforcement de la cohésion sociale.



(.....), Je voudrais, avant tout propos, exprimer ma profonde gratitude et celle du Médiateur au Dr Eugène AKA Aouélé, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC), pour l'honneur qu'il me fait d'intervenir à la tribune des Grandes rencontres de l'Institution qu'il préside.

Monsieur le Président ;

Suite à votre nomination à la tête du CESEC, vous avez entrepris une tournée de civilités aux Présidents des autres institutions de la République, marquant ainsi votre volonté d'ouverture et de coopération avec vos pairs. Ainsi, lors de la visite que vous avez bien voulu me rendre, nous avons ensemble parcouru les pistes de collaboration que nos deux Institutions pourraient envisager pour l'amélioration de leurs performances respectives.

En effet, le CESEC et l'Institution "le Médiateur de la République" travaillent sur le même chantier du renforcement des rapports sociaux et de la gouvernance administrative et économique, dans l'intérêt de notre cher pays.

En m'invitant ce matin à intervenir à cette assemblée plénière du CESEC, vous matérialisez avec diligence cette volonté de collaboration. Je vous en suis infiniment reconnaissant.

Je voudrais également saluer l'ensemble des membres de cette prestigieuse institution et tous vos collaborateurs pour le rôle important joué auprès du Président de la République et du Gouvernement pour la bonne marche de la nation, à travers des conseils et avis éclairés sur les projets de textes législatifs et réglementaires ainsi que sur les problèmes d'ordre économique, social, environnemental et culturel.

Monsieur le Président du CESEC ;

Mesdames et Messieurs ;

Mon intervention de ce jour permettra, conformément aux objectifs de cette grande rencontre, de mieux connaître une Institution au service du citoyen, créée pour la défense de ses droits et le renforcement de la cohésion sociale : le Médiateur de la République.

Je me propose, en conséquence, de vous

décliner au cours de mon intervention : le statut du Médiateur de la République, les missions et modes de saisine de cette Institution, son organisation ainsi que ses défis et perspectives majeurs.

Mais avant tout, il convient de souligner en quelques lignes l'historique de l'institution que j'ai l'honneur de diriger.

1- Historique de l'Institution « Le Médiateur de la République »

On ne peut évoquer l'histoire de la médiation institutionnelle sans faire référence à l'Ombudsman suédois réputé être l'ancêtre du médiateur moderne. En effet, c'est sous le règne du Roi Charles XIII de Suède que fut institué, par voie parlementaire en 1809, le premier Ombudsman dont sont inspirées toutes les institutions similaires créées ultérieurement sous diverses appellations (Médiateur de la République, Défenseur des droits, Protecteur du Citoyen, etc.), mais avec le même but : protéger les citoyens contre tout arbitraire de l'administration investie dans l'accomplissement de ses missions de prérogatives de puissance publique.

En Côte d'Ivoire, la médiation institutionnelle a pris forme par le décret N° 95-816 du 29 septembre 1995 instituant l'Organe Présidentiel de médiation (OPREM). L'OPREM était dirigé par un Président appelé Grand Médiateur nommé par décret du Président de la République, directement rattaché à celui-ci. Le premier et unique Grand Médiateur a été feu Mathieu EKRA, nommé par le 13 août 1996, soit environ un an après la création de l'OPREM.

Le Grand Médiateur, assisté de Médiateurs régionaux, avait pour rôle de répondre aux sollicitations que les citoyens adressaient au Chef de l'Etat en vue d'obtenir réparation des torts ou des abus dont ils se sentaient victimes.

«Le Médiateur de la République : un intercesseur gracieux»

Ses attributions portaient sur les différends et litiges de toute nature soumis à l'arbitrage du Président de la République. Le statut du Grand Médiateur, fondé sur un décret, était cependant en déphasage avec les normes internationales établies dans tous les pays membres de l'Institut International de l'Ombudsman (IIO). Ces normes exigent que tout organe national de médiation soit régi par la Constitution ou à défaut par une loi qui garantit les principes d'indépendance, d'impartialité, de responsabilité et de limitation de mandat qui encadrent la fonction d'Ombudsman ou de Médiateur. Ainsi, à l'occasion de la rédaction de la Constitution de la 2^e République, feu Mathieu EKRA, appelé à présider la Commission Consultative Constitutionnelle et Electorale (CCCE), a pu obtenir la prise en compte de ces exigences.

En effet, la loi N° 2000-513 du 1^{er} août 2000 portant Constitution de la 2^e République de Côte d'Ivoire a institué un organe de médiation dénommé « Le Médiateur de la République » abrogeant en conséquence, le décret portant création de l'OPREM. La dénomination « Médiateur de la République » évoque à la fois l'Institution de médiation et la personne de son Président. D'où l'intérêt d'aborder la question du statut du Médiateur de la République.

2- Le statut du Médiateur de la République

Le Médiateur de la République est une Autorité administrative indépendante, investie d'une mission de service public. Il

ne reçoit d'instruction d'aucune Autorité.

Le Médiateur de la République est nommé par le Président de la République, pour un mandat de six ans non renouvelable, après avis du Président de l'Assemblée Nationale et du Président du Sénat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement absolu constaté par le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République, il est pourvu à son remplacement, dans un délai de huit jours.

Le Médiateur de la République ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou des actes émis

En sa qualité d'intercesseur gracieux, le Médiateur de la République est chargé de régler les différends opposant les administrés ou les communautés, à l'Administration publique ou tout organisme investi d'une mission de service public.

par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Les fonctions du Médiateur de la République sont incompatibles avec l'exercice de toute fonction politique, de tout autre emploi public et de toute activité professionnelle. Quelles sont les missions et modes de saisine de l'Institution le Médiateur de la République ?

3- Les missions et modes de saisine du Médiateur de la République

Les missions du Médiateur de la République sont fixées par la loi organique n°2007-540 du 1^{er} août 2007.

Les dispositions de ladite Loi précisent ces missions sous deux angles :

- Un intercesseur gracieux entre l'Administration et les administrés ;
- Un acteur de renforcement de la cohésion sociale.

Le Médiateur de la République : un intercesseur gracieux entre l'Administration et les administrés

En sa qualité d'intercesseur gracieux, le Médiateur de la République est chargé de régler les différends opposant les administrés ou les communautés, à l'Administration publique ou tout organisme investi d'une mission de service public.

Il contribue en outre à toute action de conciliation entre l'Administration Publique et les Organisations sociales et professionnelles à la requête du Président de la

République.

Nouvelle alternative au nombre des institutions chargées de surveiller les rapports entre l'Administration et les citoyens, le Médiateur de la République favorise et marque, en effet, le passage à une nouvelle étape du contrôle de qualité des services publics.

Dans l'accomplissement de ses missions, le Médiateur de la République participe à la réparation des dysfonctionnements de l'Administration et au rétablissement des citoyens dans leurs droits.

L'Organe de médiation ivoirien dispose par ailleurs d'attributions en matière de cohésion sociale.



Les membres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ont suivi avec intérêt la communication du Médiateur de la République

Invité de la tribune "Les Grandes Rencontres" du CESEC

«Le Médiateur de la République : un organe de renforcement de la cohésion sociale»



Une vue des membres de la délégation du Médiateur de la République qui ont fait le déplacement du CESEC

Le Médiateur de la République, un organe de renforcement de la cohésion sociale

Cette mission constitue une spécificité de l'Institution de médiation ivoirienne car les Ombudsmans et Médiateurs nationaux ont généralement des attributions limitées au règlement des différends entre l'Administration et les administrés. En effet, aux termes de l'article 7 alinéas 2 et 3 de la Loi organique, le Médiateur de la République connaît, outre des plaintes pour dysfonctionnement de l'Administration, des litiges opposant des personnes privées, physiques ou morales à des communautés urbaines ou rurales. Il a ainsi pour mission, le règlement des conflits communautaires qui mettent en présence des groupes ethniques, culturels, religieux, etc. sur des problèmes fonciers ou de chefferie coutumière en général. Ces conflits se présentent sous deux formes : les conflits intra-communautaires lorsqu'ils ont lieu entre les membres d'une même communauté et les conflits intercommunautaires opposant les membres de deux ou plusieurs communautés. En s'impliquant dans la résolution de ces conflits, le Médiateur de la République contribue au renforcement de la cohésion sociale.

Comment saisir le Médiateur de la République ?

Les conditions de saisine de l'Organe national de médiation

Les conditions de saisine du Médiateur de la République sont très souples et ouvertes :

- A toute personne physique ou morale résidant sur le territoire ou en dehors du territoire, quelle que soit sa nationalité, estimant être victime d'un cas de dysfonctionnement d'un service public ;
- Aux communautés urbaines et/ou villageoises, à l'occasion des litiges les opposant entre elles et/ou les opposant aux

Il convient de relever que le Médiateur de la République n'est pas compétent pour connaître d'une affaire pendante devant une juridiction, ni remettre en cause, ni critiquer le bien-fondé d'une décision de justice.

tiers ;

- Au Président de la République, dans le cadre des actions de conciliation entre l'Administration Publique et les Organisations sociales et professionnelles ;
- Au Président de l'Assemblée Nationale, un groupe parlementaire ou un dixième des députés, lorsque des événements l'exigent (article 86 du Règlement de l'Assemblée Nationale).

La saisine est gratuite et peut intervenir par courrier sur support papier ou par courrier électronique, précisant les griefs et les prétentions non équivoques du requérant. Les requêtes peuvent en outre être portées

directement à la Médiation par comparution du requérant non muni d'un écrit, ou par voie téléphonique. La requête est, dans le cas d'espèce, enregistrée à la diligence de l'agent qui la reçoit sur un imprimé conçu à cet effet.

Le Médiateur de la République peut, par ailleurs, s'autosaisir de toute question relevant de sa compétence toutefois qu'il estime qu'une personne ou un groupe de personnes a été lésée ou peut l'être par l'action ou l'omission d'un organisme public.

L'auto-saisine est généralement mise en œuvre en cas de conflit communautaire et en cas de dysfonctionnement récurrent d'un organisme public causant ou susceptible de causer des préjudices aux usagers.

Il convient de relever que le Médiateur de la République n'est pas compétent pour connaître d'une affaire pendante devant une juridiction, ni remettre en cause, ni critiquer le bien-fondé d'une décision de justice.

Concernant la typologie des saisines ou auto-saisines du Médiateur de la République, elle est variée et portent généralement sur : des demandes de reclassement dans une catégorie professionnelle, des retards de paiement d'une pension de retraite ou de factures par une Administration publique, des litiges fonciers, des conflits de chefferie, des cas d'expropriation pour cause d'utilité publique...



Invité de la tribune "Les Grandes Rencontres" du CESEC

«Les services déconcentrés du Médiateur de la République»



Le Médiateur de la République et le Président du CESEC ont relevé des pistes de collaboration entre les deux Institutions

Dans tous ces cas d'espèce, l'instruction du dossier consiste à solliciter par écrit ou tout autre moyen, l'avis des administrations ou des personnes mises en cause, de tous sachants et le cas échéant, à organiser des rencontres séparées ou communes avec les parties afin de faire manifester la vérité. L'examen du dossier s'achève par des recommandations adressées à l'Administration mise en cause lorsque la réclamation du citoyen est fondée. Un procès-verbal de médiation constate l'accord des parties pour les réclamations de nature financière ou dans les cas de règlement des conflits communautaires. Pour ce dernier type d'affaire, le procès-verbal prévoit un plan de mise en œuvre de l'accord de médiation et éventuellement, un Comité de suivi.

Concernant les données statistiques, il convient de noter que pour les trois dernières années 2018, 2019 et 2020, l'Institution a enregistré respectivement 169, 274 et 252 dossiers de médiation.

Au nombre de ces dossiers, dont certains sont en cours de traitement, on peut noter une moyenne de quarante (40) médiations réussies par année, sans omettre la contribution de l'Organe de médiation à l'accalmie de la situation pour les dossiers encore pendants.

Ces résultats sont encourageants dans la mesure où certaines des requêtes des usagers de l'Administration sont soit non fondées, soit portent sur des créances de la période de crise sociopolitique, exigeant une procédure minutieuse de contrôle avant leur certification. Pour atteindre ces performances, la loi organique a prévu une organisation des services de l'institution le Médiateur de la

République.

4- L'organisation de l'Institution le Médiateur de la République

Il est important d'indiquer que le **siège** de l'Institution est appelé **Médiature**.

Pour son fonctionnement, le Médiateur de la République dispose d'une Administration centrale et de services déconcentrés.

L'Administration centrale

Le Médiateur de la République est assisté dans l'exercice de ses fonctions par un Secrétaire général. Il dispose d'un Cabinet composé d'un Directeur de Cabinet, d'un Directeur de Cabinet Adjoint, d'un Chef de Cabinet et de Conseillers.

L'Administration centrale comprend en outre quatre directions techniques : la direction des affaires administratives et financières ; la direction de la communication et des relations extérieures ; la direction des affaires juridiques et des requêtes ; la direction de l'informatique, des statistiques, de la documentation et des archives.

Les services déconcentrés

Ils sont animés par des Médiateurs délégués nommés pour couvrir les régions administratives. Ils représentent le Médiateur de la République dans les circonscriptions au titre desquels ils sont nommés.

A l'instar du Médiateur de la République, ils bénéficient d'une immunité relativement aux actes émis dans l'exercice de leurs fonctions et ne peuvent exercer un autre emploi public ou toute activité professionnelle salariée ou tout mandat électif.

A ce jour, douze (12) Médiateurs délégués ont été nommés dans les chefs-lieux de région suivants : Bondoukou, Bouaké, Daloa, Dimbokro, Duékoué, Gagnoa, Guiglo, Korhogo, Man, Odienné, San-Pedro et Séguela.

La nomination des Médiateurs délégués se poursuivra jusqu'à la couverture de toutes les régions administratives, vu l'importance des défis à relever par l'Institution de médiation.

5- Défis et perspectives de l'Institution le Médiateur de la République

Quels sont les défis actuels ?

Mesdames et Messieurs ;

Au regard de la crise sociopolitique que notre pays a connue récemment, de la multiplication des conflits communautaires auxquelles s'ajoutent les vives tensions entourant les périodes électorales, les défis à relever par l'Organe national de médiation sont importants bien que les moyens d'action soient limités : absence d'un pouvoir d'injonction aux fins de faciliter l'instruction des requêtes d'ordre administratif, insuffisance des ressources financières pour faire face avec diligence aux conflits qui surviennent dans les différentes villes du pays.

Pour relever les défis en matière de cohésion sociale conformément à mon engagement à mener une médiation dynamique et proactive, j'ai initié au dernier trimestre de l'année 2020, un projet d'installation de comités de veille et de suivi de la cohésion sociale dans les 108 départements du pays ainsi que dans les communes et sous-préfectures du district d'Abidjan.

Invité de la tribune "Les Grandes Rencontres" du CESEC



Les conseillers du CESEC ont ovationné le Médiateur de la République après sa communication

A ce jour, tous les comités de veille des 107 départements de l'intérieur du pays ont été installés. Il ne reste plus que ceux des communes et sous-préfectures du district d'Abidjan prévus pour le mois de septembre 2021.

Ces installations se sont généralement déroulées dans le cadre des missions de conciliation organisées dans les villes ayant enregistrées des violences lors de l'élection présidentielle d'octobre 2020. On a d'ailleurs noté, avec satisfaction, qu'une accalmie a été observée dans les localités où ces comités avaient été installés avant la période électorale. Les défis de notre institution sont également relatifs aux nouveaux chantiers désormais explorés par les Ombudsmans et Médiateurs sur le plan international. Il s'agit notamment :

- de la médiation internationale au regard des différends constatés entre Etats de la sous-région sur les espaces frontaliers maritimes et terrestres, de la menace du terrorisme, etc.
- de la défense des droits des personnes vulnérables : enfants, migrants ;
- de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité ;
- de l'éducation à la citoyenneté et au

civisme.

Pour relever ces nombreux défis, plusieurs perspectives sont envisagées.

« Il n'y a pas d'organismes de trop dans la recherche de la paix et de la cohésion sociale »

Après son exposé, le Médiateur de la République, Adama TOUNGARA a rassuré sur l'ensemble des questions posées par certains membres du CESEC, notamment celle de la multiplicité d'acteurs exerçant les mêmes missions dans le domaine de la paix et de la cohésion sociale. Aussi, va-t-il relever la nécessité de toutes les structures qui interviennent dans la promotion de la paix et le renforcement de la cohésion sociale. « Dans la recherche de la paix et de la cohésion sociale, il n'y a pas d'Organismes de trop », a dit le Médiateur de la République, soulignant par ailleurs la complémentarité entre les différentes structures. « On ne peut pas se marcher sur les pieds dans la recherche de la paix. On ne se marche jamais sur les pieds pour maintenir la paix, la cohésion dans une famille, une communauté et dans le pays. C'est d'ailleurs mieux qu'il y a plusieurs

de consolider l'utilité sociale de l'Institution, d'améliorer sa performance technique et de développer son capital humain et organisationnel ;

- **Deuxièmement** : la révision de la loi organique de 2007 pour : renforcer les pouvoirs du Médiateur de la République dans l'accomplissement de sa mission (lui accorder un pouvoir d'injonction), étendre son champ d'action aux missions de bons offices sur le plan international, prendre en compte les nouveaux domaines d'intervention des Ombudsmans et Médiateurs ;

- **Troisièmement** : la poursuite de la politique de déconcentration des services par l'installation de Médiateurs délégués dans chaque région administrative ;
- **Quatrièmement** : le renforcement régulier

intervenant », a-t-il indiqué.

Avant de faire remarquer que son institution travaille harmonieusement avec tous les ministères et organismes œuvrant dans le secteur de la paix et de la cohésion sociale, gages du développement durable de notre pays. « Nous travaillons avec la Chambre nationale des Rois et Chefs traditionnels, le Ministère en charge de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Nous travaillons avec le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) Nous essayons tous de nous mettre ensemble pour aller dans la même direction. La direction de recoudre le tissu social, lorsqu'il est déchiré, encourager les populations à œuvrer pour la paix. Il n'y a pas d'autres moyens. Il faut qu'on travaille en synergie, et c'est ce que nous faisons », a déclaré le Médiateur de la République.

Elles concernent :

- **Premièrement** : la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2023 de l'Institution dont la remise officielle par le Cabinet prestataire a été faite le 22 juin 2021. Le but de ce Plan est d'améliorer notre autonomie financière,

des capacités du personnel, notamment des Médiateurs délégués, de leurs Assistants et des membres des comités de veille et de suivi de la cohésion sociale.

Monsieur le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ;

Nous restons persuadés que c'est dans une synergie d'actions avec les autres institutions de l'Etat, notamment le CESEC que nous pourrions relever les défis de la pacification complète de notre pays qui aspire à un développement économique et social durable.

C'est en formulant le vœu de voir se perpétuer la collaboration naissante entre nos deux institutions, que je voudrais clore mon propos en vous réitérant mon infinie gratitude pour cette invitation qui contribue au renforcement de la visibilité de l'Institution de médiation ivoirienne.

Je vous remercie



Les Conseillers du CESEC posant pour la photo de famille avec les deux Présidents d'Institution.

Information Parlementaire au SENAT

Le Médiateur de la République présente ses missions aux Sénateurs

Le Médiateur de la République, Adama Toungara, était le jeudi 18 novembre dernier, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix, l'invité de la séance d'information parlementaire du Sénat sur le thème : « Apaisement du climat social, promotion de la paix et des droits du citoyen : quelle contribution du médiateur de la république ».



Le Médiateur de la République a présenté aux Sénateurs ses actions et projets pour la paix et la cohésion sociale

En présence du Président du Sénat, Jeannot Ahoussou-Kouadio et de nombreux Sénateurs, le Médiateur de la République a expliqué les missions de son institution qui se déclinent en deux axes majeurs, à savoir la protection, la défense des droits du citoyen contre les abus de l'administration et le renforcement de la cohésion sociale.

En outre, il a fait savoir qu'un état des lieux de la cohésion sociale dans le pays a permis de déceler que les principales sources de conflits sont liées essentiellement au foncier rural et urbain, à la délimitation des territoires des villages et l'accès à la fonction de chef de village. C'est en ce sens a-t-il ajouté que des



Les deux Présidents répondant aux questions des journalistes.

comités de veille et de suivi de la cohésion sociale ont été mis en place dans les 108 départements du pays en vue de prévenir et étouffer les conflits naissant. Continuant son grand oral, Le Médiateur de la République a souhaité pouvoir compter sur les sénateurs pour l'adoption par le parlement de la nouvelle loi organique visant à renforcer les pouvoirs du Médiateur de la République dans l'accomplissement de sa mission. Prenant la parole, Monsieur Jeannot Ahoussou-Kouadio s'est dit heureux de recevoir à sa tribune le Médiateur de la République et a appelé ses collaborateurs à s'impliquer davantage dans la promotion de l'Institution de médiation.



Le Président du Sénat a invité les Sénateurs à s'impliquer dans les actions de l'institution de médiation



Les échanges entre le Médiateur de la République et les Sénateurs ont été très riches.

Michel Assamoua et Konaté Moussa nous ont quittés



Michel Assamoua, ex-Médiateur Délégué des régions du N'Zi, de l'Iffou et du Moronou



Konaté Moussa, ex-Conseiller du Médiateur de la République

Michel Assamoua, ex-Médiateur Délégué des régions du N'Zi, de l'Iffou et du Moronou et **Konaté Moussa**, ex-Conseiller, ont été arrachés à l'affection de leurs familles biologiques, des collègues et amis, respectivement le 26 avril et le 7 juin 2021. Le rappel à Dieu de ces deux collaborateurs a été douloureusement ressenti par le personnel de l'Institution avec à sa tête le Médiateur de la République qui perd ainsi deux frères comme il l'a indiqué. Michel Assamoua et Konaté Moussa incarnaient l'amour, la simplicité et l'humilité.

Premier Médiateur délégué des

régions du N'zi, de l'Iffou et du Moronou, Michel Assamoua aura marqué de son empreinte cette délégation du Médiateur de la République. Avec foi, ardeur et humanisme, il a fortement contribué au rayonnement de l'institution de médiation dans ces régions. Michel Assamoua était un homme d'ouverture, avec toujours son sourire légendaire.

Quant à Konaté Moussa, ex-Conseiller du Médiateur de la République, il était connu et aimé aussi bien des fils et filles du Kabadougou, que du personnel de l'institution. C'était un homme engagé,

déterminé, d'une immense sagesse et d'une grande éloquence. En écrivant ces lignes en hommage à l'illustre disparu, je me rappelle, comme si c'était hier, ses prises de parole lors des missions de sensibilisation et des rencontres de conciliation du Médiateur de la République, à Man, Danané, Bangolo.

Michel Assamoua et Konaté Moussa, l'institution « Le Médiateur de la République » se souviendra toujours de vous. Reposez en paix. Que le Tout-Puissant vous accueille dans son Royaume céleste.



CARTOGRAPHIE DES CONFLITS EN CÔTE D'IVOIRE



LEGENDE

✓ Limite d'Etat

✓ Limite de Région

- ★ Conflits liés au foncier
- Conflits liés à la chefferie
- ☆ Conflits communautaires
- ★ Conflits éleveurs agriculteurs
- ★ Conflits générationnels
- ▲ Conflits liés à la politique
- ✕ Conflits frontaliers

- ★ Conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles
- Conflits liés à l'incivisme et à l'indiscipline
- ☆ Conflits religieux
- ★ Conflits d'ordre économique
- ★ Conflits éleveurs populations urbaines
- Conflits sociétés agro-industrielles populations rurales
- ★ Conflits liés au manque d'infrastructures
- Conflits d'ordre administratif
- Conflits liés au secteur du transport